

Laurent HOFFMAN

Président national

Tél. secrétariat: 04.74.36.27.50

Port. direct : 06.61.08.61.09

E.mail : president@sne-csen.net

Siège social : Place Michel Floriot - 01160 Neuville sur Ain

www.sne-csen.net

Paris le 24 mars 2021

Monsieur Jean Michel Blanquer
Ministre de l'Education Nationale et de la
jeunesse et des sports
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le problème actuel du remplacement des enseignants dans le premier degré. Notre organisation est, depuis le début de la crise sanitaire, attachée au maintien de l'ouverture des écoles pour des raisons que vous connaissez et que vous partagez.

L'évolution récente de la situation nous oblige cependant à réfléchir aux modalités d'accueil des élèves, qui doivent se faire dans les meilleures conditions possibles.

La multiplication des cas contacts, mais aussi des cas positifs, entraîne des absences de plus en plus nombreuses chez les élèves, mais aussi chez les enseignants.

Les écoles ne disposent pas de personnel supplémentaire pour encadrer les élèves comme les établissements du second degré, et n'ont donc pas de solution acceptable pour accueillir les élèves en cas de non-remplacement des enseignants absents.

Les directrices et directeurs d'école se voient donc contraints de choisir entre deux décisions non satisfaisantes : *répartir les élèves des enseignants non remplacés au mépris du protocole sanitaire en vigueur, ou demander aux familles de garder les élèves à la maison en ne respectant pas la mission d'accueil du service public d'éducation.*

Ce problème est tout particulièrement prégnant dans les 16 départements placés en confinement.

Il nous semble, d'une part, inopportun au vu du contexte de transgresser les mesures de distanciation sociales et de favoriser le brassage des élèves. Les directeurs ne peuvent pas prendre ce risque sur le plan sanitaire.

D'autre part, sur le plan pédagogique, la répartition des élèves dans les autres classes, surtout pour une longue durée, nuit grandement à la qualité de l'enseignement et perturbe le bon fonctionnement des classes. Ce n'est acceptable ni pour les élèves ni pour les personnels.

Pour ces motifs, **le SNE suggère qu'en cas d'absence non remplacée** (notamment pour les ASA isolement liées au Covid, enseignants cas contact à risque), **les élèves des classes concernées restent à la maison, en travaillant en distanciel avec les outils mis à disposition par le ministère** (CNED, ma classe à la maison...) et que les enseignants travaillent en distanciel. Les remplaçants pourraient dans ce cas être affectés aux absences classiques (congé maternité, congé de maladie ordinaire...) et cela réglerait bien des situations inacceptables.

Nous sommes disposés à échanger sur ce sujet si vous le souhaitez. Le problème a été soulevé par la plupart des organisations syndicales ce lundi 22 mars avec votre directeur de cabinet lors du point sanitaire. Il nous semble urgent de prendre des décisions adaptées aux circonstances exceptionnelles que nous vivons avant que la situation se dégrade davantage.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de toute ma considération.

